

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C simplifiée

 N^{o} de demande : 2008-5357

Catégorie : Catégorie C simplifiée Produit : Herbicide Simplicity

Nº d'homologation: 28887

Matière active (m.a.): Pyroxsulam Nº de document de l'ARLA: 1718904

Contexte

L'herbicide Simplicity (n° d'homologation 28887) a été homologué le 31 janvier 2008 pour la suppression sélective en postlevée de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps et de blé dur sans contre-ensemencement de légumineuses dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Simplicity pour y ajouter la suppression en postlevée d'un organisme cible (l'échinochloa pied-de-coq) à la dose recommandée sur l'étiquette (15 g m.a./ha) et dans les cultures indiquées sur l'étiquette (blé de printemps et blé dur).

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas nécessaires non plus, car le profil d'emploi, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier de traitement, n'a pas été modifié.



Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis des données sur l'efficacité issues de six essais en champ menés dans le sud du Manitoba entre 2005 et 2006. Les données démontrent que, à la dose recommandée sur l'étiquette, l'herbicide Simplicity assure un degré de suppression acceptable de l'échinochloa pied-de-coq au stade de développement foliaire de une à cinq feuilles dans les cultures de blé de printemps et de blé dur.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé qu'elle disposait de suffisamment de renseignements pour modifier l'étiquette homologuée de l'herbicide Simplicity et y ajouter la suppression en postlevée d'un autre organisme cible (l'échinochloa pied-de-coq) à la dose d'application homologuée de l'herbicide (15 g m.a./ha) dans les cultures indiquées sur l'étiquette (blé de printemps et blé dur).

Références

PMRA # 1674072. Value summary. Dow AgroSciences Canada Inc. pp. 1. DACO 10.1.

PMRA # 1674075. Efficacy: Small-scale trials. Dow AgroSciences Canada Inc. pp. 24. DACO 10.2.3.3.

PMRA # 1674076. Efficacy: Small-scale trials. Dow AgroSciences Canada Inc. pp. 6. DACO 10.2.3.3(B).

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.